

L'EAU, UNE RESSOURCE À PRÉSERVER

Étang de Berre, plan d'eau Saint-Suspi et canaux d'irrigation en eau brute : Miramas est une commune marquée par la présence de l'eau. Voici différentes actions mises en place par la commune pour la préservation des ressources en eau et de ses espaces fonctionnels.

Sommaire

[Pour une meilleure consommation](#)

[Préserver la rareté des ressources en eau](#)

[L'eau en tant qu'écosystème](#)

[Le concours « Département fleuri »](#)

[Archives](#)

POUR UNE MEILLEURE CONSOMMATION

- **Création d'un nouveau point de captage au nord de Miramas** : à l'horizon 2025, un second point de captage renforcera l'accès sécurisé à la ressource en eau potable de la ville.
- **Interconnexion du réseau d'eau potable entre Istres et Miramas** : des réseaux ont été élaborés entre Miramas et Istres afin de sécuriser l'alimentation en eau (approvisionnement sécurisé garanti en cas d'incident).
- **Tarification sociale** : adaptation de la tarification de l'eau en fonction de la consommation (diminution du prix pour les petits consommateurs).

PRÉSERVER LA RARETÉ DES RESSOURCES EN EAU

- **Création et maintien de réseaux d'eau brute** : sur les secteurs accessibles, arrosage des espaces verts communaux en eau brute sur les secteurs accessibles (avec notamment l'aménagement d'une retenue à partir d'un ruisseau naturel sur le secteur de Couvent) et création de prises d'eau brute pour les particuliers (exemple : Clos Craponne).
- **Amélioration de l'infiltration de l'eau dans la nappe phréatique** : plusieurs aménagements participent à une meilleure perméabilité des sols à Miramas, notamment la création de bassins de rétention et d'infiltration (secteur Boule Noire), le développement de parkings perméables, mise en place d'un réseau pluvial aérien grâce aux noues, [les projets de désimperméabilisation des cours d'école \(Jean Macé en 2023 et Chantegrive en 2024\)](#) et du Boulevard Aubanel, ou encore l'élaboration de toitures végétalisées avec gouttières.
- **Création et gestion des espaces verts en fonction de la ressource en eau** : création de jardins secs lorsque c'est possible, ou a minima de jardins méditerranéens à arrosage raisonné au goutte à goutte (lorsque c'est nécessaire, pour les jeunes plants par exemple). Le choix d'essences végétales adaptées au climat méditerranéen, et l'évaluation des besoins en eau des végétaux permet une meilleure adaptation en termes de gestion par la suite.
- **Gestion technique de la ressource en eau** : protocoles de contrôle du débit d'eau brute avec alertes, systèmes de programmation autonomes comme le goutte à goutte, pompes avec variateurs (gestion de la pression) et compteurs-disjoncteurs, etc.



L'EAU EN TANT QU'ÉCOSYSTÈME

- **Amélioration de la trame turquoise** : préservation du réseau de zones humides par la création d'une mare à tritons suite à l'observation du Triton palmé aux alentours. Des suivis annuels confirment la présence régulière de cet amphibien protégé au sein de la mare, dont les zones d'habitats ont fortement été améliorées par l'aménagement de cette mare.
- **Mise en défends du pourtour de l'étang de Berre sur la propriété du Conservatoire du littoral** : les forts enjeux écologiques (ornithologiques, entomologiques ou encore botaniques) présents ont conduit à la mise en défends de ces zones humides, interdites d'accès afin de permettre la bonne réalisation du cycle de vie pour ces espèces.
- **Protection de la qualité aquatique de l'étang de Berre** : préservation du bassin versant de l'étang par la mise en place du zéro-phyto sur les espaces verts de la commune. Une eau non polluée par les produits phytosanitaires va ainsi naturellement ruisseler jusqu'à l'étang.
- **Oxygénation du plan d'eau de Saint Suspi** : mise en place d'un système d'oxygénation de l'eau pour solutionner la problématique d'eutrophisation du lac. C'est un phénomène d'accumulation de nutriments dans l'eau, qui entraîne une prolifération excessive d'algues, créant des zones d'eau « morte » dans lesquelles la vie aquatique ne peut plus survivre.

LE CONCOURS « DÉPARTEMENT FLEURI »

Dans le cadre du programme départemental « cadre de vie » lancé par le label « Département fleuri » (Provence Tourisme), le thème 2024 du concours environnement est « l'eau, une ressource à protéger ». Ce concours a pour objectif d'identifier des aménagements et des actions mis en place par les communes dans le but de protéger et de valoriser la ressource en eau, et de s'adapter aux changements climatiques.

Pour cette édition, la commune a reçu le jury du concours le 30 mai 2024 sur la commune. Ces derniers ont ainsi pu visiter plusieurs lieux proposés pour la participation au concours, et notamment :

- **La station du Monteau** : aménagement permettant l'accès à l'eau brute pour l'arrosage des espaces verts communaux et des particuliers.
Économie de la ressource et accès à tous
- **La mare de Cabasse** : aménagement écologique créé afin de favoriser le Triton palmé, espèce d'amphibien protégée dont la répartition est assez limitée dans le sud de la France.
Préservation des zones humides
- **Les noues filtrantes de la Maille 3** : aménagement d'un réseau pluvial aérien
Meilleure infiltration, filtration des polluants et préservation de la qualité de la ressource
- **Visite des bassins d'infiltration de la Péronne** : création de bassins d'infiltration avec plantes phyto-épurations
Meilleure infiltration, filtration des polluants et préservation de la qualité de la ressource
- **Visite du dispositif d'oxygénation du plan d'eau Saint-Suspi** : aménagement permettant de limiter l'eutrophisation du plan d'eau.
Préservation de la qualité de la ressource

ARCHIVES

Le trophée EAU « une COP d'avance »

Pour cette première édition du Trophée de l'eau, Miramas devient la première ville primée par le jury composé de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Sud PACA, l'Agence régionale pour l'environnement, l'Agence régionale de la biodiversité et la DREAL grâce à deux actions qui répondent à la question « Comment s'adapter au

changement climatique » ont été retenues et primées :

- **La désimperméabilisation du boulevard Aubanel** : le bitume a été enlevé au profit d'espaces végétalisés, permettant de réduire les volumes d'eaux pluviales collectés par les réseaux.
→ [Retour sur le projet d'aménagement du boulevard Aubanel](#)
- **La gestion alternative des eaux de pluie dans la rénovation du quartier Maille 2** : des aménagements végétalisés ont été créés pour gérer les eaux de pluie (toitures végétalisées, noues d'infiltration et perméabilité des sols).